



# Procès-verbal du conseil d'école du jeudi 6 novembre 2014

## Présents

Mme D, adjointe aux affaires scolaires  
Mme M, DDEN (Directrice Départementale de l'Education Nationale)

### Les parents élus :

M L (titulaire)  
M G (titulaire)  
Mme C (titulaire)  
M D (titulaire)  
Mme A (suppléante remplaçante)  
Mme L (suppléante)  
Mme H (suppléante)  
M D (suppléant)

### Les enseignants :

Mme M (Directrice)  
Mme B  
Mme F  
Mme L  
Mme M

## Absents excusés

Monsieur B (Inspecteur de l'éducation nationale)  
M B (parent élu titulaire)  
Mme G (parent élu suppléante)  
M R (responsable du service périscolaire)  
M T, Maire de Saint Gilles  
M L (enseignant)

Début de séance : 18h

Secrétaires de séance : Mme F, Mme H

## **1. Approbation du compte rendu du Conseil d'Ecole précédent**

Le procès-verbal du conseil d'école du 3 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

## **2. Installation et fonctionnement du Conseil d'école**

La participation aux élections des parents au conseil d'école a été de 25,48%, soit une augmentation d'un peu plus de 5 % par rapport à l'année dernière.

Il y avait une seule liste avec 10 parents à se présenter, il y a donc 5 parents titulaires élus et 5 parents suppléants.

Le quotient électoral est de 12,40. Il y a eu 66 votants pour 259 inscrits. 4 bulletins blancs ou nuls et 62 suffrages exprimés.

Un rappel des règles de fonctionnement du conseil d'école a été fait :

Les parents élus représentent l'ensemble des parents de l'école, par conséquent le conseil d'école présente des questions globales sur la vie de l'école et non sur des situations d'élèves en particulier. C'est le président du conseil d'école, c'est à dire la directrice de l'école, qui décide de l'ordre du jour. Le compte rendu est rédigé par elle-même, à partir des notes de deux secrétaires (un parent et un enseignant) et soumis à relecture aux deux secrétaires. Après rectifications éventuelles, le compte rendu est affiché dans le tableau d'affichage des parents du conseil d'école, il est mis en ligne sur le blog de l'école et peut être distribué en version papier aux parents qui en font la demande.

Les parents suppléants n'ont pas le droit de vote mais ils peuvent assister à tous les conseils d'école s'ils le souhaitent.

Les représentants des parents d'élèves ont une boîte aux lettres destinée aux parents de l'école, ces derniers peuvent y déposer leurs questions, afin de les soumettre au conseil d'école.

Chaque parent élu s'est présenté.

Madame M se présente et explique son rôle de DDEN. Elle est nommée par l'Inspecteur Académique, elle est là pour défendre les valeurs de l'école publique notamment le respect et la laïcité, elle a également un rôle d'observateur, de médiateur et éventuellement de conciliateur.

### **3. Date des prochains conseils d'écoles**

Les prochains conseils d'école auront lieu le mardi 17 mars à 18h15 et le mardi 23 juin à 18 h15.

### **4. Le règlement intérieur de l'école**

Le règlement a été distribué au préalable à toutes les personnes présentes.

Plusieurs éléments en lien avec l'organisation des nouveaux rythmes scolaires ont été modifiés par rapport à l'année dernière : les horaires et l'aménagement du temps scolaire, l'organisation des APC, l'accueil et la remise des élèves aux familles.

L'an dernier, si les parents ne venaient pas chercher leurs enfants, ils étaient orientés vers la garderie, ce qui n'est plus possible cette année sur les journées où les TAP (Temps d'Activité Périscolaire) ont lieu, les enfants doivent donc obligatoirement être récupérés à 15h15 ou inscrits aux TAP.

Le paragraphe sur la sécurité à l'école est également relu. Actuellement, le directeur de l'école élémentaire est responsable du système d'alarme incendie pour les deux écoles. Avec les nouveaux rythmes, il n'est plus présent sur l'école les mardis et vendredis après-midi (de 15 h 15 à 16 h) alors que les élèves de l'école maternelle sont toujours présents. La pose d'une pré-alarme en maternelle a été demandée à la Mairie, mais elle n'est toujours pas présente.

Le règlement intérieur de l'école a été approuvé à l'unanimité. Il sera distribué aux parents d'élèves avec accusé de réception et affiché dans l'école maternelle.

### **5. Le déroulement des APC. (Activités Pédagogiques Complémentaires)**

Les APC ont lieu de 13h20 à 13h50 sur les journées courtes (lundi et jeudi)

En plus de l'aide individualisée pour les élèves qui en ont besoin, différentes activités culturelles vont être proposées tout au long de l'année :

- Aide personnalisée
- Jeux de société
- Jeux de langage
- Livre animé
- Jardinage
- Jeux théâtraux

Cette liste n'est pas exhaustive.

### **6. Le projet d'école 2012-2015**

Le projet d'école est composé de deux axes :

- 1 la **responsabilisation des élèves** avec la création d'un recueil de vie : « ma vie d'écolier » de la PS au CM2. Le fil conducteur est le portrait et le bonhomme.
- 2 La **personnalisation** avec l'utilisation d'un cahier de progrès, la prise en compte des difficultés et la liaison GS / CP avec un projet commun aux deux niveaux pour la fin de l'année.

### **7. Les projets pédagogiques de l'année**

#### ➤ **Musique**

Après un bilan assez mitigé de l'activité musique l'année dernière, nous avons fait le choix de faire une pause cette année et de ne pas prendre d'intervenant. Nous souhaitons prendre le temps de trouver nos marques dans les nouveaux rythmes scolaires avant de nous relancer dans un projet avec l'école de musique de La Flume.

#### ➤ **Ludothèque Mordelles**

Le partenariat avec la ludothèque de Mordelles va être renouvelé. Des animateurs de la ludothèque de Mordelles viendront encadrer des activités jeux de société dans chacune des classes avec les moyens et les grands. Si notre budget transport nous le permet, toutes les classes iront en sortie à la ludothèque.

#### ➤ **Sorties scolaires**

Plusieurs projets sont en cours, mais toutes les sorties ne sont pas encore programmées car les budgets de l'année ne sont pas encore connus : les sorties envisagés sont Tropical Parc, l'écomusée de la Bentinais, le musée de Bretagne pour les MS et les GS.

Toutes les classes iront plusieurs fois dans l'année à la bibliothèque de Saint-Gilles qui proposent différentes animations au cours de l'année avec pour objectif une ouverture culturelle.

➤ **Liaison GS/ CP**

Des activités seront organisées avec les enseignants de CP en fin d'année pour faire découvrir les classes de CP aux GS et pour que les CP puissent montrer aux GS ce qu'ils ont appris pendant l'année.

➤ **Mamies Lectrices**

Une mamie lectrice par classe vient une fois par semaine pour lire des histoires aux élèves.

➤ **La semaine des arts**

Une exposition du travail des élèves sera organisée en fin d'année avec l'école élémentaire.

## **8. Investissement et subvention de la mairie pour l'année 2014.**

➤ **Travaux réalisés**

- 5000 € ont été alloués pour le remplacement du sol dans une classe. Cela a été effectué durant l'été dans la classe n°5.
- Le réseau informatique. a commencé à être installé pendant les vacances de la Toussaint. Quatre nouveaux ordinateurs et un vidéoprojecteur ont été achetés. L'adjointe aux affaires scolaire nous informe que tout le réseau devait être fonctionnel à l'issue des vacances de la Toussaint, mais ce n'est pas le cas.
- 700 € ont été alloués pour l'achat de deux imprimantes, un appel d'offre a été effectué auprès des fournisseurs de l'école et de la mairie.
- Des étagères ont été posées dans toutes les classes par le service technique durant l'été.

Il est noté que le service technique est efficace et répond toujours présent lorsque des « petits » travaux sont demandés par l'équipe pédagogique.

➤ **Des travaux ont également été prévus mais ne sont toujours pas effectués**

- 2500 € pour la réfection du pourtour du bac à sable.

L'adjointe aux affaires scolaires nous informe que cela va faire partie d'un projet d'amélioration et de réfection des extérieurs des abords de l'école comprenant les chemins d'accès entre les deux écoles et le restaurant scolaire et le pourtour du square à côté de la garderie.

- 1500 € pour la réfection des revêtements muraux de trois classes.

Les murs étant recouverts d'un revêtement plastifié, la peinture n'est a priori pas envisageable. Cependant, cette matière permet aux enseignants de mettre facilement des affichages aux murs, il serait donc dommage de l'ôter pour la remplacer par de la toile de verre et de la peinture. Les enseignants précisent que cela fait déjà deux années de suite qu'un budget est alloué pour ces travaux qui ne sont au final pas réalisés.

Aucune autre solution n'a été trouvée pour le moment.

Des questions sont posées par les parents élus sur ce revêtement mural : Ce revêtement mural peut-il être nettoyé par des professionnels ? Peut-être qu'un grand nettoyage suffirait pour enlever les tâches sur les murs. Un parent demande s'il est possible de contacter la société qui a posé ce revêtement pour savoir s'il existe des peintures spéciales qui pourraient adhérer sur ce revêtement particulier.

Dans tous les cas, une solution doit être trouvée pour l'entretien des murs des classes. Si un simple nettoyage par le service technique de la mairie suffit, Il faudrait que la mairie et l'école décident de l'utilisation des 1500 €.

- 800 € pour le remplacement des éviers des classes 3 et 5.

Les travaux de robinetterie ont dû être effectués pour l'arrivée d'eau chaude mais il faut laisser l'eau couler longtemps avant d'obtenir l'eau chaude. Les éviers n'ont pas été changés. Dans la classe n°3, l'atsem chauffe l'eau avec une bouilloire. L'adjointe aux affaires scolaires va relancer le dossier.

## **9. Emploi du temps de l'ATSEM de la cinquième classe**

Madame S, l'atsem de la classe de Mme M n'était présente que le matin en début d'année. Son emploi du temps a été augmenté, elle est maintenant également présente de 14h à 15h. L'équipe enseignante remercie la Mairie pour cela.

Une demande a été faite pour qu'elle puisse être présente sur la totalité du temps scolaire, cela représente 2h30 de présence en plus par semaine.

Actuellement, deux atsems emmènent les élèves de trois classes à la petite garderie les mardis et vendredis. Les enseignantes sont obligées d'aider les atsems à habiller les petits et donc de laisser leurs classes sans surveillance, ce qui pose un problème de sécurité. Une demande a été faite au service périscolaire pour avoir un animateur qui vienne chercher les élèves de la troisième classe, mais cela n'est pas possible car les animateurs sont occupés par les TAP en élémentaire sur le même créneau. Le problème serait résolu si l'emploi du temps de Madame S était augmenté.

L'adjointe aux affaires scolaires répond :

D'une part, c'est une décision qui doit être prise en conseil municipal et en commission de finances qui n'intervient qu'en début d'année 2015 à cause du phénomène de métropolisation. D'autre part, Mme S est prévue dans l'organisation des TAP à l'école élémentaire jusqu'à la fin de l'année scolaire. Il faut donc trouver un animateur pour la remplacer sur ce temps de TAP. Cette question sera abordée à la prochaine commission des finances.

Les parents élus précisent qu'il est urgent de trouver une solution qui pourrait être mise en place concernant ce problème de sécurité à l'heure de la sortie en attendant la réponse de la commission des finances.

L'adjointe aux affaires scolaire souhaite venir voir comment cela se passe sur un temps de sortie de classe.

## **10. La sécurité à l'école**

Le PPMS est à mettre en place dans le cas d'un accident de camion contenant des substances chimiques, d'une tempête ou d'une inondation. Nous devons nous confiner à l'intérieur de l'établissement, dans la salle de motricité. Un meuble contient tout le matériel nécessaire : serpillères, eau, scotch, radio, téléphone, sifflets, jeux, papier, crayons, couvertures, pots hygiéniques, trousse de premiers secours, plans des locaux, dossier complet PPMS ... En cas d'alerte, les parents sont priés de ne pas « envahir » la ligne téléphonique de l'école et de ne pas venir chercher leur enfant à l'école.

En général, un confinement dure entre 2 et 3 heures. La procédure est la même pour les temps périscolaires et l'équipe d'animateurs a été informée du protocole. Les parents des élèves ont été informés du PPMS dans les cahiers de correspondance au mois de septembre.

Un entraînement a été effectué l'année précédente. Seule la coupure de gaz n'est pas réalisable à l'heure actuelle cela doit se faire à l'extérieur de l'école, au bout du sentier piéton, côté élémentaire.

L'alarme incendie n'est pas très audible en maternelle, surtout dans la salle de motricité. Comme indiqué lors de la lecture du règlement intérieur, il n'y a pas eu de pré-alarme d'installé en maternelle depuis les changements d'horaires. Le registre de sécurité est situé en élémentaire pour l'instant.

Trois exercices incendie sont réalisés aux cours de l'année scolaire.

Un accident a eu lieu en début d'année, un élève s'est fracturé le pouce avec la porte des sanitaires donnant sur la cour de récréation. Une demande a été faite pour que des anti pince-doigts soient installés. Monsieur le Maire et le responsable du service technique de la mairie sont passés à l'école pour voir ce qui est réalisable. Monsieur le Maire est également allé voir le dispositif qui a été installé à Cintré après un accident. Des dispositifs de protections vont être installés à une échéance inconnue à ce jour.

Les parents d'élèves soulèvent un problème de sécurité par rapport aux accès à l'école. La porte d'entrée de l'école est rarement fermée à clef à cause du grand nombre d'horaires de sortie entre la maternelle et l'élémentaire. De plus, il est impossible pour un parent qui sort de l'école de refermer la porte derrière lui. Le plan Vigipirate n'est pas respecté et les enfants peuvent éventuellement sortir seuls de l'école.

Une réflexion est engagée sur les solutions à envisager : installer une porte avec une gâche permettant une ouverture programmée, une porte avec une poignée à hauteur d'adulte, une porte avec une ouverture automatique à certaines heures.

L'adjointe aux affaires scolaire trouve l'idée intéressante, il faudra faire une estimation du prix pour voir si cela est réalisable.

## **11. Les temps d'activité périscolaire (APC).**

Le responsable du service périscolaire était excusé lors du conseil d'école. Il a confié à la directrice une présentation écrite des activités périscolaires :

Les jeudis ont lieu les grands TAP, ce sont des découvertes d'activités sportives, culturelles ou encore scientifiques. Les lundis ont lieu les petits TAP, ce sont des activités plus libres : coloriage, jeux de société ...

Les grands TAP et les petits TAP ont la même durée, elles sont programmées par période, entre deux vacances scolaires. Il est important d'inscrire les enfants pour chaque période à l'aide des fiches d'inscription avant les vacances scolaires pour que les groupes soient préparés à l'avance. Les enfants non-inscrits ne peuvent pas assister aux TAP. En cas d'absence, les parents sont priés de prévenir le responsable du service périscolaire par téléphone ou par mail. L'inscription aux grands TAP du jeudi se fait pour toute la période. Les lundis sont indépendants les uns des autres.

Un animateur référent par classe vient récupérer les enfants à 15h15, il les emmène dans le square de la garderie où ils sont répartis dans leur groupe d'activité. Les activités se déroulent de 15 h 30 à 16 h 20. À 16 h 20, les enfants sont regroupés par classe et les animateurs référents les ramènent dans l'école. À 16 h 30, les enfants sont soit récupérés par leurs parents, soit pris en charge par la garderie du soir.

Les mardis et vendredi, la classe finie à 16 h, les enfants allant à la petite garderie sont pris en charge par les atsems dans la cours de récréation jusqu'à 16 h 30. Pendant cette demi-heure, les parents sont libres de venir chercher leurs enfants. En cas de retard, après 16h30, les enfants sont pris en charge par la garderie du soir.

Un parent demande comment se passent les TAP pour les petites sections :

Les petits ne sont pas réveillés à 15 h 15. Les réveils sont échelonnés et les enfants vont en activité au choix avec les atsems au fur et à mesure de leur réveil.

Un parent demande également s'il est possible d'avoir les fiches d'inscriptions plus tôt afin d'anticiper les inscriptions pour que les groupes des TAP soient communiqués avant les vacances.

Un parent précise qu'ils ne savent pas vraiment ce qui se passe pendant les TAP. Il pourrait être intéressant d'organiser une réunion entre les animateurs et les parents, ou de faire un affichage type « photoreportage » réalisé avec les enfants en fin de période.

Les parents font remarquer que les enfants de Saint Gilles ont la chance d'avoir un grand choix d'activités intéressantes proposées sur le temps des TAP.

## **12. Les rythmes scolaires**

Concernant les rythmes scolaires plusieurs remarques sont effectuées.

- Les nouveaux rythmes ne sont pas forcément faciles pour les petits avec des journées et des horaires qui ne sont jamais les mêmes et des matinées qui sont plus longues. Les parents trouvent que les petits sont un peu perdus dans l'organisation de la semaine : TAP ? Pas TAP ? Garderie ? ...
- Les enseignants indiquent que le changement est plus difficile pour les petits : ils ont désormais cinq matinées à 3h30 contre quatre matinées à 3h les années précédentes.
- La fatigue des enfants est plus marquée le jeudi soir, qui est en plus le jour choisi pour les grands TAP.
- L'idée de différencier les rythmes entre la maternelle et l'élémentaire pour aller vers plus de régularité en maternelle est évoqué.
- Les enseignants font remarquer que le temps de travail de l'après-midi pour les moyens et les grands est réduit par rapport à l'année dernière. C'était un temps privilégié pour travailler en petit groupe.
- L'adjointe aux affaires scolaires indique qu'un comité de suivi va être mis en place. Une première réunion aura lieu le jeudi 20 novembre. Elle permettra de faire un bilan quantitatif et qualitatif. Un questionnaire va être distribué aux parents et aux professeurs des écoles. Il s'agit de voir quelles sont les évolutions et les améliorations possibles.
- Un parent demande s'il sera possible d'inscrire les enfants aux TAP, à la cantine et à la garderie sur le site internet de la commune. (inscription à la semaine par exemple) Cela permettrait de réduire le temps d'attente au niveau des badgeuses le matin.
  
- Après une question d'un parent, l'adjointe aux affaires scolaire indique que les prélèvements automatiques pour le paiement du restaurant scolaire vont bientôt être mis en place.

20 h Fin du conseil d'école.